

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

2023-105 PROJET HEL YCE – APPROBATION DE NOUVELLES REGLES FINANCIERES

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze décembre, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x		BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas	x	
	MOESSARD Régis	x			PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		X		Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan		x	BERTIN Patrick	DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x	MEYER Didier	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			MORICEAU Patrick		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique		x	CAILLON Philippe	Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent	x			PELTIER Laëtitia		

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de TE44, et notamment les articles 3, 4-2 et 4-6,

Vu la délibération n°2021-63 du Comité syndical du 30/09/2021, relative à l'approbation de règles financières liées aux activités de TE44,

Considérant qu'après avoir mis en service en 2012 la première ligne BHNS Hélyce sur son territoire, la CARENE a décidé de renforcer le réseau STRAN à l'horizon 2025 et s'est engagée dans l'extension de son réseau à haut niveau de service avec le projet Hélyce + et par la création de 2 lignes BHNS complémentaires et la refonte du réseau en correspondance avec cette nouvelle offre de service.

Considérant que ledit projet prévoit notamment des travaux d'infrastructures routières à réaliser sur 23 kms de réseau et qu'afin d'optimiser ces travaux, il est souhaité dans le cadre de ce projet ambitieux et structurant d'en profiter pour enfouir les réseaux liés au réseau de distribution de l'électricité et aux réseaux de télécommunications, ainsi que des travaux de réalisation de réseaux neufs ou de rénovation du réseau d'éclairage public sur une partie du tracé.

Considérant que TE44 exerce au lieu et place des personnes publiques adhérentes la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz ainsi que pour les collectivités adhérentes qui le souhaitent, la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux d'éclairage public et de télécommunications.

Considérant qu'en l'espèce, le projet Hélyce implique la réalisation de travaux de réseaux sur le territoire des communes de Trignac et Montoir de Bretagne, collectivités ayant transféré lesdites compétences au syndicat.

Considérant que la CARENE souhaitent participer financièrement à la réalisation desdits travaux sur les communes adhérentes, en prenant à sa charge 100% des coûts induits.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **De fixer, pour la réalisation des travaux de réseaux nécessaires à la mise en œuvre du projet « Hélyce », à la charge de la CARENE, les modalités de participation financière suivantes : 100% du Coût réel des travaux + Coefficient de suivi travaux (9%) + Coefficient prévisionnel d'inflation (3%)**
- **D'approuver la convention de participation financière entre TE44 et SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION - LA CARENE, pour la réalisation de travaux sur réseaux électricité / éclairage public / télécommunications dans le cadre du projet helYce +, dans les conditions précitées et sur la base du projet joint en annexe,**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention financière et tout autre acte juridique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délégués en exercice : 24
Présents : 17
Pouvoirs : 3
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Publication effectuée le : 20/12/2023

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**